



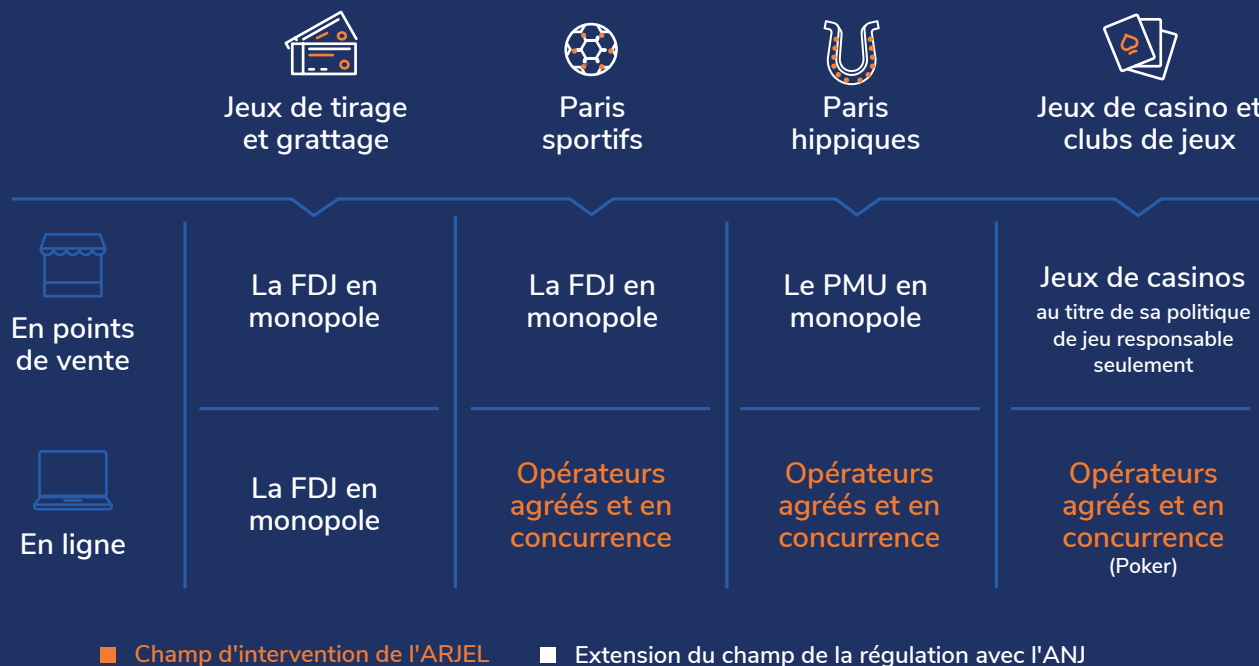
L'AUTORITÉ NATIONALE DES JEUX

Un régulateur au service
d'un jeu sûr, intègre et maîtrisé



Le secteur des jeux d'argent en France

L'ANJ, une autorité indépendante au périmètre de régulation étendu à l'ensemble du secteur des jeux d'argent :



78% du secteur est régulé par l'ANJ

L'ordonnance du 2 octobre 2019 a réformé le cadre légal des jeux d'argent et de hasard en France et a institué l'ANJ qui s'est mise en place en juin 2020. Cette nouvelle autorité de régulation est née de la nécessité de mettre en place une régulation des jeux d'argent et de hasard unifiée et cohérente, dotée de pouvoirs renforcés afin d'assurer une meilleure protection des joueurs.

Tous les acteurs, en monopole ou en concurrence sur le marché français, tous les types de jeux autorisés (loteries, paris hippiques, paris sportifs, poker) se trouvent ainsi régulés par une même autorité qui est désormais en charge d'un domaine de régulation très étendu (plus de 48 milliards d'euros de mises) et diversifié.

CHIFFRES CLÉS

du marché des jeux d'argent et de hasard en France en 2020

Près d'**1** Français sur **2**
est joueur

Un marché de
48
milliards d'euros de mises
(hors machines à sous dans les casinos)

15
opérateurs agréés de
paris sportifs, hippiques
ou poker en ligne

Un produit brut des jeux de

10
milliards dont 1,7 en ligne

2 opérateurs titulaires de
droits exclusifs :
la Française des Jeux
et le PMU

202
casinos

8 clubs
de jeux à Paris

235
hippodromes

L'ANJ en bref

L'ANJ est une autorité administrative indépendante. L'ANJ régule les jeux et paris autorisés en ligne, en points de vente et dans les hippodromes ; elle contrôle la politique de jeu responsable des casinos. Elle s'assure que les opérateurs autorisés à exercer sur le marché français respectent leurs obligations. L'ANJ protège les joueurs et leur propose des services. Elle veille à ce que l'offre de jeu légale proposée soit intègre et récréative.

L'ANJ combat les sites illégaux, le blanchiment de capitaux et participe, dans la mesure de ses compétences, à la lutte contre les manipulations sportives.

L'ANJ travaille en étroite coopération avec ses homologues européens et internationaux.

L'ANJ compte 60 collaborateurs et dispose d'un budget d'un montant de 8 millions d'euros.



Statut et organisation

Isabelle Falque-Pierrotin, Conseiller d'État, est Présidente de l'ANJ depuis juin 2020. Le collège de l'ANJ se compose de 9 membres nommés pour 6 ans. Le collège s'appuie sur trois commissions consultatives permanentes, respectivement compétentes pour :

- 1 La prévention du jeu excessif ou pathologique
- 2 Le contrôle des opérations de jeux
- 3 La lutte contre le blanchiment des capitaux

La commission des sanctions

Composée de six membres issus du Conseil d'État, de la Cour de cassation et de la Cour des comptes, pour une durée de six ans renouvelable une fois, la commission des sanctions est saisie par le collège dans le cadre d'une procédure de sanctions à l'encontre d'un opérateur « ayant manqué ou manquant aux obligations législatives et réglementaires applicables à son activité ».

Elle peut prononcer des sanctions incluant l'avertissement, la suspension d'exploitation de jeux ou de l'agrément ou encore des sanctions pécuniaires jusqu'à 5 % du chiffre d'affaires.

La commission des sanctions est présidée par Frédéric Dieu.

Le médiateur

Il propose des solutions aux différends nés dans le cadre d'une opération de jeu entre un joueur et un opérateur de jeux ou de paris en ligne titulaire d'un agrément ANJ ou un opérateur titulaire de droits exclusifs en points de vente. Le médiateur est nommé par le président de l'Autorité après avis du collège pour une durée de trois ans renouvelable ; il ne peut pas être révoqué pendant la durée de son mandat sauf pour motif légitime (L. 613-1 et suivants du code de la consommation).

Le médiateur dispose d'un site dédié. Depuis le début de son activité, le médiateur a reçu 1420 demandes. Le médiateur présente au collège de l'ANJ un rapport annuel sur le bilan de son action. Ce rapport est publié sur le site de l'ANJ.

Le médiateur des jeux d'argent est Denys Millet.

Les services

Les services de l'ANJ se composent de 60 agents principalement contractuels.

Répartition

 **52%**
d'hommes

 **48%**
de femmes

Âge moyen

 **40** ans

Ancienneté

 **5** ans

Missions

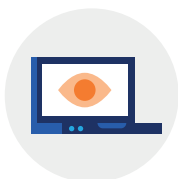
Les missions de l'ANJ s'articulent autour de quatre objectifs :



Prévenir le jeu excessif et assurer la protection des mineurs



Assurer l'intégrité des opérations de jeu



Prévenir les activités frauduleuses



Veiller à l'équilibre entre les différentes filières de jeu

Au-delà de ces quatre objectifs définis par la loi, l'ANJ a souhaité inscrire son action dans une perspective stratégique à moyen terme, afin de préciser sa vision de la régulation et la manière dont elle compte apporter de la valeur aux joueurs et aux acteurs économiques. L'élaboration du plan stratégique a été lancée dès juillet 2020 et s'est appuyée sur un processus collaboratif associant tous les agents de l'ANJ ainsi que les membres du collège. Le plan stratégique a été adopté au collège du 3 décembre 2020. Son objectif est de fixer une trajectoire pour l'action de l'ANJ ainsi que les moyens pour l'atteindre.

« L'inspiration centrale de ce plan stratégique est de maintenir le jeu d'argent dans une perspective durable de jeu récréatif. »

Les pouvoirs

L'ANJ dispose de pouvoirs importants pour exercer ses missions, comme par exemple la capacité d'exiger le retrait d'une communication commerciale comportant une incitation excessive au jeu ou celle de mener des contrôles sur place. Concernant les opérateurs sous droits exclusifs, elle autorise leur offre de jeux et approuve annuellement leur programme de jeux. Tous les opérateurs de jeux doivent soumettre à l'ANJ leur stratégie promotionnelle ainsi que leur plan d'action en matière de lutte contre la fraude et le blanchiment d'une part, de prévention du jeu excessif et de protection des mineurs d'autre part. L'ANJ exercera un contrôle renforcé sur ces opérateurs dans ces différents champs.

Quel est le rôle de la famille dans l'initiation des enfants aux jeux d'argent ?

Parce que les jeux d'argent ne sont pas des jeux comme les autres, l'Autorité nationale des jeux a demandé à Harris interactive d'interroger des parents d'enfants âgés de 10 à 17 ans sur leurs pratiques et l'opinion qu'ils en ont. Si les parents sont très conscients des risques de cette activité pour les mineurs, en pratique, leurs comportements semblent moins alignés. 41% des parents déclarent avoir déjà proposé à leurs enfants de jouer ou de participer à un jeu d'argent, en moyenne à partir de leurs 11 ans. Le jeu d'argent est aujourd'hui souvent offert aux enfants pour leur faire plaisir,

Les jeux d'argent, comment en parler à ses enfants ?

Comprendre
Réservez avec votre enfant **des temps de jeu ... sans argent.**

Dialoguer
Rappelez à votre enfant que **le jeu d'argent n'est pas anodin**, même s'il lui procure un sentiment d'amusement.

Protéger
Limitez vos pratiques **en leur présence.**

Méfiez-vous des **fausses croyances du jeu.**

Abordez avec votre enfant les dangers des jeux d'argent et expliquez-lui que ce ne sont pas des moyens pour gagner sa vie.

N'incitez pas votre enfant à jouer.

Si vous constatez un risque de dérive de vos enfants et adolescents, consultez www.joueurs-info-service.fr.



Le jeu d'argent n'est pas un jeu d'enfant

notamment pour Noël ou leur anniversaire. Dans ce contexte, l'ANJ et l'UNAF ont signé une convention de partenariat pour alerter sur les dangers des jeux d'argent pour les mineurs et accompagner les parents vers des bonnes pratiques vis-à-vis de leurs enfants.

Un nouveau cadre de référence pour la prévention du jeu excessif et pathologique et la protection des mineurs

L'ANJ a élaboré un nouveau cadre de référence en concertation avec les opérateurs de jeux d'argent. Il propose un mode d'emploi opérationnel pour les accompagner dans la mise en œuvre des nouvelles obligations prévues par l'ordonnance du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard. Ce cadre de référence constitue un outil central de leur mise en conformité, permettant de garantir un niveau élevé de protection des joueurs et des mineurs. Il a été adopté le 9 avril 2021 par le Ministère de la Santé.

Interdiction volontaire de jeux : l'ANJ propose un nouveau service en ligne pour simplifier le parcours d'inscription et réduire les délais



Depuis le 31 décembre 2020, la gestion du fichier des interdictions volontaires de jeux, auparavant tenue par le ministère de l'intérieur, a été confiée à l'Autorité nationale des jeux. L'ANJ propose un service renoué et facilement accessible, permettant de simplifier le parcours d'inscription au fichier et de réduire les délais nécessaires pour valider cette démarche. Les joueurs n'ont plus à se déplacer dans un commissariat de police et leur inscription peut désormais se faire entièrement en ligne.

Cette inscription a pour conséquence d'interdire l'accès :

- Aux casinos ou clubs de jeux ;
- Aux sites de paris sportifs, paris hippiques et poker en ligne agréés par l'ANJ ;
- Aux jeux de la Française des jeux ou du PMU réalisés en ligne ou en points de vente avec un compte joueur.

Elle est valable pour une durée de trois ans minimum. Passé ce délai, la personne concernée peut demander la levée de l'interdiction à tout moment.

Pour plus d'informations : [interdictiondejeux.anj.fr](https://www.interdictiondejeux.anj.fr)



Pour que jouer reste un plaisir :

- Ne pas laisser les émotions prendre le dessus
- Faire des pauses et maîtriser son temps de jeu
- Arrêter de jouer lorsque l'on ne ressent plus de plaisir
- Ne pas faire du jeu d'argent son unique loisir
- Ne pas jouer pour se refaire

Retrouvez-nous sur

www.anj.fr

et sur les réseaux sociaux

 @ANJ_FR

 @ANJ (Autorité Nationale des Jeux)

 @anj.regulateur

 @anj.regulateur